

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Syndicat Le Lac de Vassivière en séance du 18 juin 2026

Nombre de voix des 22 membres titulaires	60
Nombre de voix titulaires présents	42
Nombre de voix suppléants présents	1
Nombre de voix pour les pouvoirs	6
Nombre de voix total	49
Date de la convocation	10/06/2026
Certifié exécutoire le	19/06/2026
Date d'affichage	19/06/2026
Envoyé en préfecture le	19/06/2026

CS-00/26

Le Comité Syndical s'est réuni le jeudi dix-huit juin deux mille vingt-six à neuf heures, en salle de réunion du pôle tourisme du Syndicat à Auphelle 87470 Peyrat le Château, sous la présidence de M. JUSTINIEN Rémi, Président.

Monsieur Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

Membres Titulaires présents avec vote : M. BUYS Anthony (1voix), M. DARBON Alain (5 voix), Mme DEFEMME Catherine (3 voix), M. DELEFOSSE Laurent (1 voix), M. DENIZOU Jean (1voix), M. DURRIEU Michel (5 voix), M. FERRAND Marc (1 voix), M. JUSTINIEN Rémi (5 voix), M. LAFRIQUE Philippe (5 voix), Mme LAPORTE Martine (1 voix), Mme MICHON Marie-Hélène (5 voix), Mme NICOUX Renée (3 voix), M. ROUGIER Serge (1 voix), Mme SIMONET Valérie (3 voix), M. SIMONS Benjamin (1 voix)

Membres suppléants présents avec vote : Mme DALLIERE ROZENFELD Lolita (1 voix)

Membres suppléants présents sans vote : Mme MAZAUD WITTMANN Marie France, M. VERLINDEN Denis

Membres excusés: M. PAGES Jean Louis (5 voix) donne pouvoir à M. JUSTINIEN Rémi, M. DUMONT ST PRIEST Hubert (1 voix) représenté, M. LULEK Michel (1 voix) donne pouvoir à M. SIMONS Benjamin,

Membres absents : M. GUERIN Guillaume (5 voix), Mme LATUS Marion (5 voix), M. LEGER Jean-Luc (3 voix),

Délibération CS.52-26: Annule et remplace la délibération CS-20/26 du 06 février : Tarifs conciergerie pour les sites de Châteaucourt et de Pierrefitte

Monsieur le Président indique à l'assemblée que l'hébergement des saisonniers sur le site du lac de Vassivière est un réel besoin. Il y a lieu de modifier la délibération n° CS-20/26 et d'inscrire un montant pour les emplacements nus pour le site de Châteaucourt et de Pierrefitte.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à 49 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

➤ De valider les tarifs suivants :

Site de Châteaucourt		Emplacement nu
		100 € / mois 35 € / mois
9m², meublé, avec douche et sanitaire partagés, charges incluses (eau, électricité, machine à laver)		
	Tarifs au mois (proratés à la semaine) Réservation au minimum à la semaine	Emplacement nu
Socio pros et groupe jeunes	300 € / mois	100 € / mois



Partenaires directs : (CIAP, Festival du Conte, Radio Vassivière, manifestations du lac)	150 € / mois	35 € / semaine
Saisonniers du Syndicat	50 € / mois	25 € / semaine
Camping-cars touristes	5 € / nuit	

Site de Pierrefitte PRIORITE ABSOLUE AUX SAISONNIERS			
Emplacements pour mobil home avec branchement électrique + si nécessaire			
Grand camping, sanitaire avec douches, évier, lavabo, espace bébé			
	Emplacement pour mobil home		Emplacement nu
	Electricité comprise	Sans électricité	
Socio pros locaux	150 € / mois	100 €/ mois	100 € / mois
Saisonniers du Syndicat avec leur propre habitat	50 € / mois	35 € / mois	35 € / mois
Touristes	Tarifs identiques pratiqués au camping de Broussas		
Groupe jeunes (école, centre de loisirs, scouts et éclaireur de France etc...)	150 € / mois	100 € / mois	100 € / mois
Partenaires directs (CIAP, Radio Vassivière, Festival du conte, manifestations)			25 € / semaine

- D'autoriser Monsieur le président à appliquer les tarifs pour les touristes (non prioritaires) identiques à ceux du camping de Broussas et à suivre l'évolution de ces tarifs,
- D'autoriser Monsieur le président à signer les contrats de locations en fonction de ses décisions et leurs avenants.

Fait à Beaumont du Lac, le 22 juin 2026
Le Président
Rémi Justinien